

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Opération de rénovation et d'amélioration du bâtiment Maison de Valmeinier - Attribution des marchés de prestations pour une mission de contrôle technique (CT) et une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS)

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : 2026-04-28-D232 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-257302257-20260428-2026-04-28-D232-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : Laurent PERRIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

SYNDICAT MIXTE DES ISLETTES
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois d'avril, convoqué par lettre du 15 avril 2026 adressée à chacun de ses membres, le Comité Syndical s'est réuni, avec leur accord et à titre exceptionnel, dans les locaux de la Mairie de Valmeinier, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Président du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical est composé de six membres en exercice.

A l'ouverture de la séance, à 18 heures 15 :

sont présents : Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Monsieur Philippe EXCOFFIER, Madame Nathalie FURBEYRE, Monsieur Christian GRANGE, Madame Sophie VERNEY.

est absent : Monsieur Olivier THEVENET.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant, le Comité Syndical délibère.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Alexandre ALBRIEUX.

Le nombre de votants est de cinq (5).

La décision est prise à l'unanimité.

Objet : Opération de rénovation et d'amélioration du bâtiment Maison de Valmeinier – Attribution des marchés de prestations pour une mission de contrôle technique (CT) et une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS).

Le Président rappelle au Comité Syndical les procédures de consultation sans publicité ni mise en concurrence lancées par le Syndicat Mixte des Islettes, dans le cadre des travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment Maison de Valmeinier, relatives :

- d'une part, à une mission de contrôle technique (CT) : estimation 3 000 € HT ;
- d'autre part, à une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) : estimation 2 000 € HT.

1. Contrôle technique (CT)

Le dossier de consultation des entreprises a été adressé aux sociétés suivantes le 5 février 2026 via la plateforme de dématérialisation sur le profil d'acheteur du Syndicat Mixte des Islettes :

- APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION
- ELYFEC
- QUALICONSULT SECURITE
- SOCOTEC CONSTRUCTION
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
- BUREAU ALPES CONTROLES

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 25 février 2026 à 12h00.

Les 6 dossiers de consultation ont été retirés.

5 entreprises ont remis une offre dans le délai imparti sous forme dématérialisée. Une offre a été déclarée comme étant inappropriée au sens des articles L2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le Président expose ensuite aux membres du Comité syndical le rapport d'analyse des offres.

La notation des critères de jugement ressort ainsi :

Société	Critère n°1 : Prix des prestations (50%)	Critère n°2 : Valeur technique des prestations (40%)	Critères n°3 : Performance environnementale (10%)	Note sur 10	Classement final
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France A.I.C.F	5,00	3,60	0,70	9,30	1
SOCOTEC CONSTRUCTION SAS	3,40	2,80	0,80	7,00	2
QUALICONSULT SECURITE	2,57	3,20	0,70	6,47	3
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS	2,06	3,60	0,20	5,86	4

Le Président propose de retenir l'offre de la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France AICF classée première pour un montant de 2 560,00 € HT.

2. Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS)

Le dossier de consultation des entreprises a été adressé aux sociétés suivantes le 5 février 2026 via la plateforme de dématérialisation sur le profil d'acheteur du Syndicat Mixte des Islettes :

- APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION
- ELYFEC
- QUALICONSULT SECURITE

- SOCOTEC CONSTRUCTION
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 25 février 2026 à 12h00.
Les 5 dossiers de consultation ont été retirés.
4 entreprises ont remis une offre dans le délai imparti sous forme dématérialisée.

Le Président expose ensuite aux membres du Comité syndical le rapport d'analyse des offres.

La notation des critères de jugement ressort ainsi :

Société	Critère n° 1 : Prix des prestations (50%)	Critère n° 2 : Valeur technique des prestations (40%)	Critères n° 3 : Performance environnementale (10%)	Note sur 10	Classement final
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France A.I.C.F	4,20	3,60	0,70	8,50	1
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS	5,00	3,20	0,20	8,40	2
QUALICONSULT SECURITE	2,67	3,60	0,70	6,97	3
SOCOTEC CONSTRUCTION SAS	2,94	2,80	0,80	6,54	4

Le Président propose de retenir l'offre de la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France AICF classée première pour un montant de 1 716,00 € HT.

Il invite le Comité Syndical à se prononcer.

**LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré**

- Vu l'exposé du Président,
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte approuvés par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de Valmeinier du 8 novembre 1996,
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1997 portant création du Syndicat Mixte des Islettes,

décide

Article 1^{er} : d'autoriser le Président à signer, au nom du Syndicat Mixte des Islettes, le marché de contrôle technique à intervenir, pour les travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment Maison de Valmeinier, avec la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France AICF classée première pour un montant de 2 560,00 € HT ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer, au nom du Syndicat Mixte des Islettes, le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à intervenir, pour les travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment Maison de Valmeinier, avec la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France AICF classée première pour un montant de 1 716,00 € HT ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer les actes correspondants et à réaliser l'ensemble des formalités rendues nécessaires par la mise en œuvre des décisions.

Fait et délibéré à Valmeinier,
Le 28 avril 2026.

Le Président,

Christian GRANGE.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several vertical strokes and a horizontal line.